

## **Jeu CPF – Les Minions 3**

### **1. Organisation du Jeu**

La Société Cereal Partners France, société en nom collectif au capital de 3 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 379 208 077, ayant son siège social au 7 Boulevard Pierre Carle BP 900 Noisiel 77446 Marne-la-Vallée Cedex 2, (ci-après dénommée la Société Organisatrice) organise du 01/06/2017 au 31/01/2018 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé Jeu Minions 3 (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante [www.DM3.nestle-cereals.fr](http://www.DM3.nestle-cereals.fr)

### **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

### **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

Annonce du jeu sur les packs portant une bannière « jeu Minions 3 » :

- CHOCAPIC® 750g
- LION® 810g
- CRUNCH® 750g
- NESQUIK® 750g

Participation au jeu sur le site : [www.DM3.nestle-cereals.fr](http://www.DM3.nestle-cereals.fr)

### **4. Dotations mises en jeu**

- 245 lots de 4 places de cinéma (soit 980 places de cinémas distribuées) d'une valeur unitaire indicative de 40 euros.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

### **5. Modalités de participation au Jeu**

#### **5.1 Connexion et inscription au site du Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter un pack porteur de l'offre
- Récupérer le code de participation imprimé à l'intérieur du paquet annonçant le Jeu
- Se connecter sur le site [www.DM3.nestle-cereals.fr](http://www.DM3.nestle-cereals.fr)
- Cliquer sur « Participez »
- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, date de naissance)
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement »
- Puis valider son inscription.

- Ouvrir le mail de validation de l'inscription reçu à l'adresse saisie lors de l'inscription sur le site DM3.nestle-cereals.fr et cliquer sur le lien « je participe »
- Saisir son code unique (code imprimé à l'intérieur du paquet) et répondre à la question posée.
- Valider la participation

Un e-mail de confirmation de la participation sera envoyé au participant.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **5.2 Saisie d'un code**

Pour participer, les personnes doivent saisir un code et le valider

Les codes de participation sont imprimés à l'intérieur des paquets de CHOCAPIC® 750g, LION® 810g, CRUNCH® 750g et NESQUIK® 750g portant une bannière « Jeu minions 3 » annonçant le Jeu.

Chaque code n'est valide qu'une seule fois (soit un seul Jour de Participation) durant la durée totale du Jeu.

Les codes erronés, faux ou d'origine frauduleuse ne seront pas pris en considération.

Pour valider le gain, la Société Organisatrice se réserve la possibilité **de demander aux gagnants l'emballage original, porteur du Code.**

## **6. Détermination des gagnants**

Chaque jour le gagnant sera le participant ayant répondu le plus rapidement et de manière correcte à la question posée.

Il y a un gagnant par jour durant la période du jeu soit du 01/06/2017 au 31/01/2018. Celui-ci sera prévenu de son gain par mail à l'adresse qu'il aura indiquée lors de son inscription sur le site internet.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 1 à 2 semaines à compter de l'annonce du gain.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès des services postaux dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu : CPF – OP LES MINIONS 3 - 7 Boulevard Pierre Carle - BP 900 Noisiel - 77446 Marne-la-Vallée Cedex 2 pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

### **8.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu DM3.nestle-cereals.fr jusqu'au 31/01/2018.

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises au service consommateur dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu au numéro suivant : 08 06 800 701 (prix d'un appel).

## **11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

## **12. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé : CPF – OP LES MINIONS 3 - 7 Boulevard Pierre Carle - BP 900 Noisiel - 77446 Marne-la-Vallée Cedex 2

## **13. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.